

Quel coût pour l'État ?

→ Des économies ! 

Exemple : La prise en charge multidisciplinaire d'Angela, victime de VIF sortie d'hospitalisation et remise à l'emploi permet d'éviter les coûts suivants :

Le coût de la prise en charge des victimes de violences de genre en Belgique était estimée à 9,4 milliards d'euros en 2019 *

POSTE	COÛT POTENTIEL ÉVITÉ (ANNUEL)
Aide sociale taux isolé	26.284 €
Sortie hospitalisation Sanatia	145.000 € ¹
Maison d'accueil	32.850 € ¹
AMU	1300 € ²
Suivi psy	900 €
Multiplication des intervenants sociaux	28.800 € ³
Éloignement du réseau criminel des enfants victimes	70.000 € ⁴

¹Étude "Le sans-chez-soirisme : suite ou fin ?", ULB Dubleu, 18.7.2022

²SPP intégration sociale, Focus n°31 : l'aide médicale de 2005 à 2020

³Chiffré par Théo Vaes (ArmenTeKort, auteur de *De rekening van onze kinderen*)

⁴Coût annuel d'un détenu en Belgique.

Avec d'autres bénéfices pour l'État

POSTE	GAIN
Recettes publiques (impôts, cotisations sociales)	10.000-20.000 €
Justice	- Défense cohérente et préventive qui empêche la multiplication des procédures - Sortie du système de points qui supprime l'incitation à introduire des procédures - Désengorgement des tribunaux --> ?€
Bénéfices sociaux	Moins de précarité, réel accès aux droits/ système juridique de qualité, meilleure santé, meilleur réseau social, moins de stress

Soit un total annuel de **325 144 euros d'économies**

→ Projection du coût des cabinets d'avocats multidisciplinaires à l'échelle nationale

Hypothèse de scaling-up : une structure multidisciplinaire par arrondissement judiciaire (12), composée chacune de 6 avocats et d'une équipe multidisciplinaire (coût asbl = 100.000 € + 35% de frais lié au fonctionnement multidisciplinaire)



Coût : 9.720.000 € pour 12 structures (72 avocats)

Soit un **investissement équivalent** par rapport au coût de 72 avocats travaillant à temps plein dans le cadre de l'aide juridique gratuite sur base d'un chiffre d'affaire annuel de 135.000€/avocat (vases communicants)



Economies d'échelles globales pour l'Etat belge : **entre 48.500.000 & 116.500.000 €****

Pour un investissement équivalent à 0,004% du budget de la Justice et 5,5% du budget global de l'aide juridique, l'Etat belge pourrait économiser jusqu'à 116 millions d'euros et éviter des drames humains.

*Étude de l'Institut européen pour l'égalité des hommes et des femmes (<https://eige.europa.eu/gender-based-violence/>)

** Banque mondiale, « *A Tool for Justice: A cost benefit Analysis of Legal Aid* », op. cit., p. 19 ; C. Hommond & I. Vermeulen, « *Social Return on Investment in Legal Aid* », Rocket Science UK Ltd commissioned by the Law Society of Scotland, Edimbourg, 2017 : 1 pound investi en aide juridique en fait gagner entre 5 et 11 à l'Etat